



CUPANI METALS CONCLUT SA PREMIÈRE TRANCHE DE FINANCEMENT POUR UN PRODUIT DE 2,9 M\$

TORONTO, ONTARIO, 20 JUIN 2025 – CUPANI METALS CORP. (« CUPANI » ou la « Société ») (CSE : CUPA) (OTCQB : CUPIF) est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu la première tranche d'un financement par placement privé sans intermédiaire annoncé précédemment pour un produit brut total de 2 893 014,30 \$ CA (l'« offre ») composé de l'émission de : (i) 9 181 746 unités accréditatives de la Société à 0,175 \$ par unité accréditative; (ii) 5 193 750 unités accréditatives de bienfaisance de la Société à 0,245 \$ par unité accréditative de bienfaisance; et (iii) 85 875 unités en dollars réels de la Société à 0,16 \$ CA par unité en dollars réels (avec les unités accréditatives et les unités accréditatives de bienfaisance, les « unités offertes »).

Brian Bosse, chef de la direction de la Société, a commenté la nouvelle d'aujourd'hui : « *Nous nous réjouissons du grand intérêt à l'égard de la clôture de cette première tranche de l'offre et nous prévoyons conclure une deuxième tranche le 26 juin ou vers cette date afin de recueillir jusqu'à un maximum de 4 millions de dollars, comme indiqué dans les communiqués de la Société datés du 16 mai 2025 et du 21 mai 2025. Cupani a un très haut taux de participation interne, et je suis heureux de voir que cela se poursuit par l'entremise de l'achat de 150 500 \$ de Bryan Loree, chef de la direction financière, dans cette tranche. Les fonds de cette tranche sont déjà à l'œuvre dans le cadre de notre exploration estivale de 2025.* »

Chaque unité accréditative et chaque unité accréditative de bienfaisance était composée d'une action ordinaire de la Société admissible à titre d'« action accréditative » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « **Loi de l'impôt** ») et de la moitié d'un bon de souscription d'actions ordinaires pouvant être exercé à 0,30 \$ en tout temps avant le jour qui précède de 24^e mois suivant la date de clôture, sous réserve des modalités et des dispositions d'une clause de remboursement anticipé. Chaque unité en dollars réels comprend une action ordinaire de la Société et la moitié d'un bon de souscription d'actions ordinaires pouvant être exercé selon les mêmes modalités que les bons de souscription comprenant les unités accréditatives de bienfaisance et les unités accréditatives.

Le produit brut de l'offre sera utilisé par la Société pour son projet d'exploration du Blue Lake/Retty Lake, appartenant à 100 % à la Société, et à des fins générales de fonds de roulement. Le produit brut des actions ordinaires qui comprend les unités accréditatives de bienfaisance et les unités accréditatives sera utilisé par la Société pour les « frais d'exploration au Canada » qui sont des « dépenses pour l'exploration de minéraux critiques » (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu).

Les unités offertes ont été vendues par placement privé en vertu d'une dispense de prospectus prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les titres émis dans le cadre de l'offre sont assujettis aux restrictions de revente, y compris une période de détention expirant après quatre mois et un jour à compter de la date d'émission de ces titres, conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

Bryan Loree, chef de la direction financière et directeur, un initié de la Société, a participé à l'offre en faisant l'acquisition de 860 000 unités accréditives. La participation constituera une opération entre parties liées, mais elle est exemptée des exigences officielles touchant l'évaluation officielle et l'approbation des actionnaires minoritaires du Règlement 61-101 – *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (« **IM 61-101** »), car les titres de la Société ne sont cotés à aucune bourse figurant à la section 5.5(b) du IM 61-101 et la juste valeur marchande des titres émis à M. Loree ne dépasse pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

Dans le cadre de l'offre, la Société a payé des frais d'intermédiaire totales en espèces de 71 092,51 \$ et a émis une rémunération sous forme de 12 500 unités en dollars réels à certains intermédiaires. Chaque bon de souscription d'actions sous-jacent à la rémunération sous forme d'unités en dollars réels donne au porteur le droit d'acheter une action de la société à 0,30 \$ par action pendant 24 mois.

Octroi d'options d'achat d'actions

La Société annonce également qu'elle accorde 250 000 options d'achat d'actions incitatives à un conseiller de la Société à un prix d'exercice de 0,16 \$ pour une période de cinq (5) ans afin d'acheter jusqu'à concurrence du nombre équivalent d'actions ordinaires dans le capital de la Société, conformément au plan Omnibus d'incitation à long terme de la Société et sous réserve de celui-ci.

À propos de CUPANI

CUPANI Metals Corp. offre aux actionnaires une exposition à la croissance du capital à long terme en investissant dans des propriétés d'exploration minière et d'autres actifs. La Société est inscrite au marché boursier canadien sous le symbole « CUPA ». Pour en savoir plus sur la Société, visitez <http://www.CUPANImetals.com>.

Brian Bosse
Directeur et chef de la direction, CUPANI Metals Corp.
brian@CUPANImetals.com
+14168445712

*LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS. LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE NI UNE OFFRE DE VENTE NI UNE SOLlicitation D'ACHAT DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS. LES TITRES N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉS EN VERTU DE LA SECURITIES ACT OF 1933 DES ÉTATS-UNIS, COMME MODIFIÉ (LA « **U.S. SECURITIES ACT** ») OU TOUTE AUTRE LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT ET NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS AUX ÉTATS-UNIS OU À DES PERSONNES AMÉRICAINES À MOINS D'ÊTRE ENREGISTRÉS EN VERTU DE LA U.S. SECURITIES ACT ET DES LOIS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ÉTAT EN VIGUEUR OU D'ÊTRE EXEMPTÉS DE CETTE INSCRIPTION. LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE OU UNE VENTE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS.*

Énoncés prospectifs

Certaines des déclarations et certains des renseignements contenus dans le présent document sont des « énoncés prospectifs » au sens du Règlement 51-102 – Obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces énoncés et renseignements sont fondés sur des faits dont dispose actuellement la Société et rien ne garantit que les résultats réels répondront aux attentes de la direction. Les énoncés et les renseignements prospectifs peuvent également être identifiés par des termes comme « anticipe », « croit », « cible », « estime », « planifie », « s'attend à », « peut », « sera », « pourrait » ou

« pourrait ». Bien que la Société considère que ses hypothèses sont raisonnables à la date du présent document, les énoncés et les renseignements prospectifs ne sont pas des garanties de rendement futur et les lecteurs ne doivent pas accorder trop d'importance à de tels énoncés, car les événements réels et les résultats peuvent différer sensiblement de ceux décrits dans le présent document. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux prévus dans les énoncés. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure aux renseignements prospectifs. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant l'utilisation proposée du produit de l'offre et la conclusion d'une ronde précédente pour obtenir un produit brut allant jusqu'à 4 M\$. Toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont données à la date des présentes et sont basées sur les opinions et les estimations de la direction et sur les informations dont dispose la direction à la date des présentes.

Ces énoncés sont fondés sur des hypothèses qui sont soumises à des risques et incertitudes importants, y compris des risques concernant les prix des matières premières, les conditions du marché, la disponibilité du financement pour la Société à des conditions acceptables, l'utilisation du produit brut conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu, les facteurs économiques généraux et les marchés boursiers en général. En raison de ces risques et incertitudes et d'une série de facteurs, les résultats réels, les attentes, les réalisations ou le rendement de la Société peuvent différer sensiblement de ceux anticipés et indiqués dans ces énoncés prospectifs. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces énoncés prospectifs ainsi que des résultats futurs. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que les attentes formulées dans les énoncés prospectifs s'avéreront exactes. La Société décline toute intention ou responsabilité de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois applicables l'exigent.

La bourse canadienne et son fournisseur de services de réglementation n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.